

Département du JURA
 MAIRIE de CHAMPAGNE sur LOUE
 18, Rue du Pavé
 39600 CHAMPAGNE sur LOUE
 Téléphone : 03 84 37 69 12
 E-Mail : mairie.champagnesurloue@valdamour.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018 A 19H 15

Présents : M-Christine PAILLOT, Auguste VOINOT, Michel HUGOT, Agnès CAILLET, Jean-Noël COTE, Valérie FLENET, Pascal GRABY, Gaël LACROIX, Gérard LAMBERT, Jean-Philippe PAUL,

Excusée : Joëlle JUNIAT (Procuration à Michel HUGOT)

Secrétaire de séance : Jean-Noël COTE

1 RATTACHEMENT DE LA DELIBERATION A LA DECISION MODIFICATIVE D38 N°3 AU CONSEIL PRECEDENT DU 17-12-2017 :

Afin de répondre à la demande de réajustement de crédits faite par le trésorier, sur la section de fonctionnement, au global insuffisamment provisionnée sur le budget 2017 il a été procédé aux mouvements suivants de compte à compte :

Au compte N°6218, en raison du coût moins important que prévu pour l'accompagnement du bus scolaire, un prélèvement de crédits disponibles de 1 850 €, a été réparti de la façon suivante :

- + 1 020 € ⇨ au compte N°739211 : pour couvrir le surcoût du salaire de l'agent espaces verts, estimé en CAE contre : CDD, et un mois supplémentaire
- + 830 € ⇨ au compte N° 6531 pour couvrir les Indemnités élus basées sur une estimation 1 Maire + 1 adjoint contre 1 maire et 2 adjoints

	Crédits disponibles avant DM	Mouvements de Crédits	Crédits disponibles après DM
D6218 Autre personnel extérieur	2 900 €	-1 850€	1 050€
D6531 Indemnités Elus et cotisations URSSAF et IRCANTEC	10 700 €	+ 830 €	11 530€
D739211 Attribution de compensation	20 500 €	+ 1020 €	21 520 €

Après prise en compte et analyse des données présentées,
Les membres du conseil adoptent la proposition de transfert des crédits à l'unanimité.

2 DEVIS TRAVAUX ONF : Travaux Sylvicoles

Le Maire :

- Présente le devis proposé par l'ONF relatif aux travaux sylvicoles 2018, portant sur :
 - ✓ La maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre pour un montant HT 136 €
 - ✓ Le dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre ou à hauteur adaptée à la taille des plants, pour un montant HT de..... 260 €
 - Soit un total HT de396 €
 - Soit un coût TTC de 435.60 €
- Demande l'inscription de 500 € au budget Dépenses d'Investissement 2018

Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité.

3 DEMANDE D'ANNULATION DE CREANCE :

Le comptable de la Trésorerie du Val d'Amour nous a fait parvenir le jugement qui a été rendu sur la saisine de la commission de surendettement du Jura aux fins d'ouverture de la procédure de rétablissement personnel concernant un administré de la commune : les dettes de ce débiteur sont donc effacées.

Il convient, pour la commune :

- de prendre acte de la décision de justice,
- de mandater la créance, portant sur une facturation d'eau, au compte 6542

Après prise en compte de la décision de justice,

Les membres du Conseil ont donné leur accord pour procéder à l'annulation de la créance.

4 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC – Mme BONNIN

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983, il convient de prendre une délibération précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de Madame BONNIN nommée en remplacement de Monsieur GALLODE, à son départ en retraite,

Pour 2017, le montant de l'indemnité s'élève à 76,94 € et 52,56 € pour 2018, soit au total 129,50 €.

Ayant pris en considération, les éléments présentés,

Le conseil décide l'attribution de l'indemnité à l'unanimité

5 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION :

Présentation des éléments du Compte administratif 2017, en tous points conforme au Compte de Gestion contrôlé par le Trésorier, ce document retrace ligne à ligne les dépenses et recettes enregistrées sur l'année :

5.1 - Compte Administratif :

	Section Fonctionnement		Section Investissement		Résultat Cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	84 316,34 €	81 042,44 €	15 664,61 €	2 832,82 €	99 980,95 €	83 875,26 €
Report Exercice 2016		28 387,07 €		2 256,79 €		30 643,86 €
A reporter	25 113,17 €		-10 575,00 €		14 538,17 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve, d'une part le Compte Administratif et d'autre part, le Compte de Gestion.

5.2 – Affectation des Résultats 2017 :

Après l'approbation du compte administratif de l'année 2017, indiquant un excédent de fonctionnement de 25 113 € et un déficit de 10 575 € en investissement, le maire explique que pour équilibrer les dépenses et recettes, une répartition du déficit d'investissement est obligatoire.

Ainsi, compte-tenu de ces résultats, nous avons été contraints de procéder à la répartition du déficit d'investissement, selon la proposition de budget présentée au trésorier, qui l'a validée et s'établit comme suit :

- En Section de Fonctionnement,
 - le report proposé en 002 est de : 14 538,17 € (25 113,17 € - 10 575 €)
- En section d'Investissement,
 - le report proposé de 10 575 € s'équilibre tant en dépenses au 001 qu'en recettes au 1068

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats.

6 PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Après validation de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et de la répartition du report des éléments proposés sur 2018, le maire procède à la présentation du budget prévisionnel 2018.

	Section Fonctionnement		Section Investissement		Résultat Cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	89 588,57 €	75 050,40 €	20 500,00 €	7 938,57 €	110 088,57 €	82 988,97 €
Report Exercice 2017		14 538,17 €	10 575,00 €	10 575,00 €		25 113,17 €
Emprunt				12 561,43 €		12 561,43 €
	89 588,57 €	89 588,57 €	31 075,00 €	31 075,00 €	120 663,57 €	120 663,57 €

Il s'agit d'un budget contraint et raisonné que le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7 TAXES LOCALES :

Après analyse du taux de base national, et réflexion des revenus déjà fragilisés des contribuables par les annonces nationales, le conseil municipal à l'unanimité :

- Confirme le maintien à l'identique N-1 des taux applicables sur la part communale sur les différentes taxes locales, soit :
 - 7,73 % pour la taxe d'habitation
 - 15,05 % pour la taxe foncière sur propriétés bâties
 - 23,34% pour la taxe foncière sur propriétés non bâties
- Ne connaissant pas à ce jour, les taux affectés par la région et le département, réfléchit sur l'augmentation éventuelle entre 1% et 2,8% sur la part communale, pour l'année prochaine, afin de compenser les baisses successives des attributions de compensation de l'état.
- Constate que ces taxes locales constituent les seuls leviers pouvant être actionnés.

8 DEMANDE DE VALIDATION D'IMPLANTATION DU GROUPE SCOLAIRE :

Après rappel des différentes réunions relatives au groupe scolaire constitué par les communes de Cramans ; Champagne sur Loue ; Grange de Vaivre ; Mouchard ; Pagnoz ; Port-Lesney le conseil municipal prend acte des avancées du dossier.

Une proposition de délibération tenant compte des inquiétudes des élus des RPI Grange de Vaivre, Pagnoz, et Port-Lesney quant à la menace de fermeture d'une classe, si aucun lieu d'implantation du groupe scolaire n'est validé rapidement, a été élaborée pour être soumise à délibération.

Après débat, les membres du Conseil Municipal ont analysé ligne à ligne les différents points développés de la délibération, ont finalement décidé de valider le lieu d'implantation proposé du futur groupe scolaire, à Mouchard, au-dessus du cimetière Route de Villers-Farlay selon le plan présenté et annexé à la délibération.

Adoption du lieu d'implantation par le conseil à 6 voix pour et 5 abstentions.

9 DEMANDES D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS :

En fonction des priorités budgétaires, il a été décidé, après concertation de n'attribuer une subvention qu'à l'association de l'Ecole des Chats d'ARBOIS.

Pour aider cette association dans sa campagne de prévention sanitaire en matière de stérilisation des chats errants, sur la commune et ses environs, le Maire a proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 100€. *Après délibération, le Conseil Municipal s'est prononcé par : 9 voix pour et 2 absentes.*

La séance est levée à 21h 30

Le Maire
Marie-Christine PAILLOT

